

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 19H00**



N° 032/2024 – Affectation des résultats 2023 du budget annexe de la Régie de l'énergie

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusé sans Pouvoir : 0

Absent : 2 – Votants : 23

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 3 avril, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 28 mars 2024, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

GRUET Alexis (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), MESSINA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIENT ABSENTS :

Mesdames, Messieurs :

RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A l'issue du vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe de la Régie de l'Energie dont les résultats sont conformes aux écritures de Monsieur le Trésorier Frédéric COGNON, le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 20 mars 2024,

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE au 31 décembre 2023, un excédent de fonctionnement d'un montant de 71 502.68 euros

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget annexe 2024 de la façon suivante :

↳ au compte 001, en dépense d'investissement, la somme de 71 502.68 €,

↳ au compte 1068, en recette d'investissement, la somme de 71 502.68€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240403-032-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 22/04/2024

Par ailleurs, nous avons constaté avec le Service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse les écarts suivants sur les résultats des trois derniers exercices :

- **Exercice 2021** : inscription par la commune au compte 001 (dépense d'investissement) de la somme de 40 405€ alors que le résultat de clôture 2020 était de 40 404.92€, soit un arrondi supérieur de 0.08 cts.
- **Exercice 2022** : inscription au compte 001 (dépense d'investissement) de la somme de 85 826.26 € alors que le résultat de clôture 2021 était de 85 826.06 €, soit un arrondi supérieur de 0.20 cts.
- **Exercice 2023** : inscription au compte 001 (dépense d'investissement) de la somme de 52 361.79 € alors que le résultat de clôture 2022 était de 52 361.59 €, soit un arrondi supérieur de 0.20 cts.

Cet écart est donc régularisé au compte 001 et 1068 de l'exercice 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis les Bains (AIN) is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire
Patrick BOUVARD



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis les Bains (AIN) is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240403-032-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 22/04/2024